

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 21 septembre 2012

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2012-9-6-2

Service consulté

**CONSTRUCTION NEUVE, RÉNOVATION OU EXTENSION
DE BÂTIMENTS EXISTANTS DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION
DES BÂTIMENTS D'ELEVAGE PMBE
C244 DÉVELOPPEMENT RURAL**

Résumé : Dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, il vous est proposé de vous prononcer sur trois dossiers éligibles qui représentent un total de 43 051,69 € de subvention.

Le Ministère de l'Agriculture a décidé le lancement, en 2005, d'un plan national d'aide aux bâtiments d'élevage (filiales bovines, ovines et caprines), cofinancé par l'Union Européenne, ayant pour objectif d'améliorer la rentabilité des exploitations d'élevage, les conditions de travail des éleveurs et de permettre le respect des normes environnementales, sanitaires d'hygiène et de bien être des animaux.

Les modalités d'intervention du Département ont été reconduites lors du vote du BP 2007, au moment de l'intégration du PMBE dans le plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Trois dossiers ont fait l'objet d'un examen par le comité PMBE réuni le 28 juin 2012 (comité regroupant l'ensemble des partenaires techniques et financiers de cette démarche).

Ce comité propose de leur accorder une aide de base sur le bâtiment ainsi qu'une aide supplémentaire dite de « surplafond », dans la mesure où l'agriculteur fait un effort conséquent en matière d'intégration paysagère (bardage bois, plantations d'arbres, de haies, d'arbustes, remblai enherbé, etc...).

L'enveloppe départementale pour l'année 2012 était de 245 716 € avec une contrepartie européenne de 166 200 €. En ce début d'année le Département a déjà financé huit projets de bâtiments agricoles pour un montant total de 82 270,52 €.

Le solde d'AP restant disponible après la présente Commission Permanente pour notre collectivité s'élèvera à 120 393,79 €, la contrepartie européenne affichera un solde restant de 40 967,81 €.

Les crédits restants pour la Région Alsace sont de 10 506,01 € avec une contrepartie européenne équivalente.

Enfin, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) a encore une disponibilité financière de 29 720,50 € pour terminer cette année 2012. Cette dernière intervient dans le cadre du PMBE pour financer à 40 % le coût des travaux éligibles de la couverture des fosses à lisier afin de réduire les émissions de stockage, préservant ainsi la qualité de l'air et de l'eau.

Il faut noter qu'à ce jour, l'Etat a consommé la totalité de son enveloppe et n'est donc plus en mesure de participer au financement de ces trois dossiers ainsi que des dossiers à venir pour l'année 2012. La charge financière supplémentaire est supportée par notre collectivité afin de maintenir le niveau de subvention habituel au regard des plafonds existants.

Le choix de consommer en priorité l'enveloppe de l'Etat, puis d'intervenir en cas de besoin plus fortement sur les autres dossiers, avait été décidé pour utiliser au mieux les crédits de l'Etat.

Par contre le Département ne dépassera pas son enveloppe annuelle bien que l'Etat ait fait une demande dans ce sens que nous avons rejetée.

Les trois agriculteurs concernés par des projets suivants sont :

L'EARL HAENNIG Joseph et Fils à GOMMERSDORF :

Ce dossier concerne la construction d'un bâtiment d'élevage pour passer de 74 à 100 vaches laitières en logettes paillées, avec une aire d'exercice sur caillebotis. Une extension pour veaux est également prévue, ils seront logés en boxes sur litière paillée accumulée. Il est également prévu un projet pour un aménagement des génisses et vaches taries, qui seront en stabulation libre sur aire paillée avec raclage du fumier. Une salle de traite viendra compléter l'ensemble de la structure.

Le montant total des investissements pour l'ensemble de ce projet s'élève à 627 548,41 €.

L'aide totale départementale serait de 18 600,30 € répartie de la manière suivante :

Pour le bâtiment cet exploitant bénéficierait d'une subvention de 11 250 € (plafond 75 000 € X 15 %). Le plafond de 70 000 € est majoré de 5 000 € car il concerne un jeune agriculteur (JA).

Le taux de 13,335 % est également majoré de 1,665 % pour le même motif passant ainsi à 15 %.

Pour l'intégration paysagère l'EARL HAENNIG bénéficierait d'une aide de 7 350,30 € (montant retenu 49 002 € X 15%).

L'aide totale pour ce projet à Gommersdorf, tous financeurs confondus (hors aide de l'Etat) s'élèverait à 55 800,90 €.

M. Didier WINNINGER à FULLEREN :

Ce projet permet de rassembler tous les animaux sur le site hors du village, en réalisant une extension du bâtiment existant ainsi qu'une salle de traite car actuellement celle-ci se fait encore au pot. L'élevage sera constitué de 42 vaches laitières et la suite qui sera logée en stabulation sur aire paillée intégrale.

Le montant total des investissements pour ce projet s'élève à 194 508,83 €.

L'aide totale départementale serait de 13 318 € répartie de la manière suivante :

Pour le bâtiment cet exploitant bénéficierait d'une subvention de 9 334,50 € (plafond 70 000 € X 13,335 %).

Pour l'intégration paysagère M. Didier WINNINGER bénéficierait d'une aide de 3 983,50 € (montant retenu 29 874,50 € X 13,335 %).

L'aide totale pour ce projet à FULLEREN, tous financeurs confondus (hors aide de l'Etat) s'élèverait à 39 949 €.

M. Nicolas FADY à REININGUE :

Le projet concerne la construction d'un bâtiment d'élevage pour des vaches allaitantes qui sont actuellement logées dans le village, dans une ancienne ferme sous location précaire. Ce bâtiment permettra de loger 40 vaches allaitantes et la suite en stabulation libre sur aire paillée.

Le montant total des investissements pour ce projet s'élève à 114 218 €.

L'aide totale départementale serait de 11 133,39 € répartie de la manière suivante :

Pour le bâtiment cet exploitant bénéficierait d'une subvention de 9 334,50 € (plafond 700 000 € X 13,335 %).

Pour l'intégration paysagère M. Nicolas FADY bénéficierait d'une aide de 1 798,89 € (montant retenu 13 490 € X 13,335 %).

L'aide totale pour ce projet à REININGUE, tous financeurs confondus (hors aide de l'Etat) s'élèverait à 33 396 €.

Le total général de l'aide départementale pour ces trois agriculteurs serait de 43 051,69 €.

Au vu de ces éléments, je vous propose de:

- retenir les trois projets éligibles au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE)

Ces trois demandes représentent une subvention totale de 43 051,69 € (aide surplafond d'intégration paysagère incluse) à verser à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), qui sera prélevée au Programme C244 Chapitre 204 Fonction 74 Nature 204182.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 21 SEPTEMBRE 2012

Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Subvention bâtiment	Aide surplafond	Total subvention CG68
DRU04070	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT EARL HAENNIG Joseph et Fils à GOMMERSDORF Construction bâtiment d'élevage vaches laitières	7 350,30	11 250,00	18 600,30
DRU04071	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT WINNINGER Didier à FULLEREN Extension bâtiment d'élevage vaches laitières	9 334,50	3 983,50	13 318,00
DRU04067	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT FADY Nicolas à REININGUE Construction d'un logement pour vaches allaitantes	9 334,50	1 798,89	11 133,39
			Total	43 051,69